

Compte à rebours



Bulletin de Deloitte Canada sur le passage aux IFRS

Table de matières

Quelle quantité fournir? Information dans le rapport de gestion	2
La comptabilisation de l'impôt conformément aux IFRS	3
Publications et événements de Deloitte portant sur les IFRS	5
Tour d'horizon international : Mises à jour et nouvelles de l'IASB	6
Personnes-ressources	8

Visitez-nous

www.DeloitteIFRS.ca/fr

La présente publication de Deloitte ne prétend fournir aucun conseil ou service dans les domaines de la comptabilité, des affaires, des finances, du placement, du droit et de la fiscalité, ni aucun autre conseil ou service professionnel.



Voici le numéro de novembre du bulletin *Compte à rebours*.

Comme 2008 tire à sa fin, nous examinons ce mois-ci les obligations d'information dans les rapports de gestion annuels et intermédiaires dans le cadre du passage aux IFRS. **John Hughes**, associé chez Deloitte et ayant travaillé auparavant à la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario, nous fait part de son opinion sur la quantité d'information fournie jusqu'à maintenant dans le but de se conformer aux exigences annuelles de 2008 relatives aux IFRS, et sur la façon de bien progresser au fur et à mesure que la date de basculement aux IFRS approche.

Dans ce numéro, nous examinons également les conséquences du passage aux IFRS sur la comptabilité fiscale en plus de fournir un compte rendu des événements du dernier mois, notamment la publication récente de la feuille de route sur les IFRS proposée par la Securities and Exchange Commission des États-Unis (SEC).

Le principal mandat de *Compte à rebours* est de traiter de vos besoins en vue d'effectuer le passage aux IFRS. En conséquence, nous avons inclus dans ce numéro un [sondage](#) visant à obtenir vos commentaires pour les numéros à venir en 2009. Nous vous invitons également à participer à une [étude comparative portant sur la transition aux IFRS](#) visant à permettre le partage d'information confidentielle sur les décisions clés en matière d'IFRS et les mesures adoptées par d'autres sociétés canadiennes. Les résultats de l'étude comparative seront publiés dans les prochains numéros de *Compte à rebours*.

Don Newell
Leader National de la mise en œuvre des IFRS

Sondage – Chaque mois, environ 15 000 personnes reçoivent le bulletin *Compte à rebours*. Cela prouve bien que le passage aux IFRS intéresse beaucoup de gens. Nous aimerions avoir vos commentaires afin de continuer à vous fournir l'information dont vous avez besoin. Veuillez prendre quelques instants pour remplir le [sondage en ligne](#). Votre rétroaction est importante.

Quelle quantité fournir? Information dans le rapport de gestion



Dans le numéro de juin 2008 du bulletin *Compte à rebours*, nous avons traité de l'Avis 52-320 du personnel des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM), intitulé « Information sur les modifications prévues aux conventions comptables découlant du passage aux Normes internationales d'information financière ». *L'Avis établit les attentes des organismes de réglementation canadiens en matière d'information à fournir dans les rapports de gestion annuel et intermédiaires d'ici la date de basculement par les émetteurs assujettis sur leur état d'avancement de la mise en œuvre des IFRS. Dans ce numéro, John Hughes vous indique les façons de traiter efficacement du basculement aux IFRS dans vos rapports de gestion.*

Jusqu'à maintenant, l'information fournie dans les rapports de gestion équivaut aux premiers stades du processus de planification à la conversion aux IFRS. Par exemple, de nombreuses sociétés ont déclaré en des termes généraux qu'elles surveillent les développements externes et qu'elles élaborent un plan (sans fournir plus de détails). Il y a toutefois quelques exceptions à cette observation générale, puisque certaines sociétés décrivent de façon assez détaillée les différentes composantes de leur plan de transition aux IFRS.

La quantité d'information à fournir exigée augmentera nécessairement au cours des deux prochaines années, en commençant dès la fin d'exercice 2008 avec les rapports de gestion des émetteurs dont l'exercice coïncide avec l'année civile. Nous croyons que les sociétés devraient préparer cette information pour deux publics en particulier. Premièrement, pour les organismes de réglementation qui surveilleront sans doute de près la qualité de l'information fournie. Ils pourraient soulever des questions sur les rapports de gestion qui ne répondent pas à leurs attentes. Par exemple, si le rapport de gestion d'une société ne contient que quelques formules toutes faites sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des IFRS, les organismes de réglementation pourraient obliger la direction à redéposer le document modifié dans le but de fournir plus de précisions sur les étapes franchies. Dans un tel cas, le fait d'être obligé d'effectuer un nouveau dépôt pourrait davantage attirer l'attention des investisseurs concernés que le contenu du rapport d'avancement.

Deuxièmement, même si les investisseurs ne portent pas actuellement une attention particulière aux IFRS, cette situation changera nécessairement d'ici 2011. Pour les sociétés dont l'exercice coïncide avec l'année civile, le premier dépôt obligatoire en vertu des IFRS sera celui du premier trimestre de 2011. Il contiendra de l'information comparative conforme aux IFRS, ainsi que des rapprochements pour ce trimestre et à la date de transition. Les sociétés devraient tenter de se mettre à la place des analystes et des autres utilisateurs concernés qui recevront ce nouveau type d'information financière pratiquement en même temps de la part de tous les déposants de fin d'exercice faisant l'objet d'un suivi, au cours d'une période probablement déjà très occupée, et ce, sans compter les propres défis économiques ou autres à venir pour les sociétés. Il s'agira d'une mission ardue : mettre en place des conditions propices pour que l'attention des utilisateurs au moment des premiers dépôts demeure autant que possible sur le fond des activités, la performance, les risques, etc., et qu'ils ne soient pas distraits ou désorientés par les mécanismes de mise en œuvre des IFRS.

Étude sur le passage aux IFRS – Une chance de constater votre progression

Nous avons tous entendu ou lu des histoires sur la conversion aux IFRS de sociétés européennes ou australiennes, mais la véritable question que bon nombre se posent est : « **Que font les autres sociétés canadiennes relativement à la transition aux IFRS?** » Les questions les plus courantes portent sur l'adoption du modèle de réévaluation ou sur les différents choix disponibles lors de la première adoption.

Afin de répondre à vos besoins, nous vous invitons à participer à notre étude sur le passage aux IFRS en [cliquant sur ce lien](#). Le tout est confidentiel et ne prend que quelques minutes. Les résultats du sondage seront présentés dans des publications de Deloitte, telles que *Compte à rebours*, et certains de nos événements Web ou en direct. Nous publierons probablement d'autres études périodiques à l'approche de 2011.

Nous comptons sur votre participation et nous avons hâte de vous faire connaître les résultats.

Quelle quantité fournir? Information dans le rapport de gestion (suite)

Seule une petite partie de l'information conforme aux IFRS fournie dans les rapports de gestion jusqu'à maintenant suit ces principes, mais nous n'en sommes quand même qu'au début. Pour l'instant, les sociétés devraient passer soigneusement en revue les secteurs clés mentionnés dans l'Avis 52-320 et ne pas simplement penser à ce qu'elles devraient dire maintenant, mais également à ce qu'elles espèrent pouvoir dire plus tard et songer à leur plan pour y parvenir.

Nous avons tous entendu parler de sociétés européennes qui se sont trop fiées aux solutions faciles en matière de conversion aux IFRS, plutôt que d'investir les sommes nécessaires à la conversion adéquate de leur système de contrôle interne à l'égard de l'information financière (CIIF). Tout émetteur émergent canadien souhaitant faire de même devrait tenir compte des exigences du Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs afin de présenter l'information sur l'efficacité du CIIF, y compris l'information sur les faiblesses importantes du CIIF. Cela risque d'attirer davantage l'attention sur de telles solutions de contrôle moins que parfaites au Canada que dans d'autres pays qui se sont déjà convertis aux IFRS.

Cela ne veut pas dire que les sociétés ne devraient pas adopter une approche pragmatique et efficace en matière de conversion, mais plutôt qu'elles devraient utiliser le rapport de gestion et d'autres documents de communication pour définir leur approche à l'égard des principaux intéressés, en encourageant la rétroaction et les questions et, encore une fois, en se mettant autant que possible à la place des utilisateurs. D'après nous, le rapport de gestion deviendra un document crucial pour les prochaines périodes de reporting. L'incertitude et la volatilité croissantes font augmenter les risques liés à la réglementation et requièrent une communication accrue de l'information, et le rapport de gestion, à titre d'outil clé dans lequel la situation financière et la performance de la société sont analysées de façon réaliste, devient essentiel pour gérer ces risques.

En outre, il jouera également un rôle important du côté des attentes et de la gestion de la conversion aux IFRS. Nous nous attendons à ce que l'attention se porte de plus en plus sur ces éléments au fur et à mesure que les sociétés prendront conscience des surprises potentielles que pourront causer les IFRS aux investisseurs et aux autres personnes concernées et qu'elles comprennent comment maîtriser la situation.

La comptabilisation de l'impôt conformément aux IFRS



Il est clair maintenant que les conséquences de la conversion aux IFRS ne se limiteront pas à l'information financière. **John Van Ogtrop**, associé en fiscalité et spécialiste des IFRS chez Deloitte, aide actuellement les sociétés à se préparer aux répercussions fiscales que déclenchera le passage aux IFRS. « Les IFRS changeront la façon dont les sociétés calculent de nombreuses valeurs et d'autres facteurs qui s'appliqueront entre autres au prix de transfert, à la rémunération à base d'actions et aux transactions intersociétés, ainsi qu'au calcul de base de la provision pour impôts, explique M. Van Ogtrop. C'est pourquoi les services de fiscalité doivent participer à la planification du projet de mise en œuvre des IFRS et les conséquences fiscales de chaque décision liée aux IFRS doivent être comprises et traitées. »

La comptabilisation de l'impôt conformément aux IFRS

(suite)

Quatre considérations fiscales générales

Selon M. Van Ogtrop, les répercussions fiscales liées aux IFRS se classent dans quatre grandes catégories.

Comptabilité	Lorsque les valeurs comptables seront recalculées en vertu des IFRS, les sociétés devront rapprocher les modifications des différences temporelles entre les valeurs calculées d'après les anciens PCGR du Canada et les IFRS, un processus qui exigera à la fois analyse et documentation. De plus, l'introduction des IFRS pourra avoir une incidence sur le « taux d'impôt effectif », une donnée bien souvent essentielle pour les entreprises ayant une obligation publique de rendre des comptes.
Processus	Bon nombre de systèmes et de processus de comptabilité et d'information fiscales fonctionnent indépendamment du système de gestion intégrée d'une entreprise. La mise en œuvre des IFRS représente un risque, mais aussi une occasion d'harmoniser ces processus avec le cadre plus général de l'entreprise.
Conformité	Le bénéfice, tel qu'il est défini en vertu des PCGR, sert de point de départ au calcul du bénéfice imposable au Canada. Les changements de la valeur comptable de nombreux actifs et passifs auront une incidence sur le calcul du bénéfice imposable. Les sociétés doivent prendre en compte les répercussions potentielles sur les obligations fiscales relatives aux flux de trésorerie pouvant découler de l'introduction des IFRS comme « nouveaux » PCGR du Canada.
Stratégies de planification fiscale	Les PCGR du Canada et les IFRS ont une approche différente en ce qui a trait aux stratégies fiscales touchant le prix de transfert et les structures de financement international. Avec le temps, d'autres différences apparaîtront. Pour l'avenir, les sociétés doivent adapter leurs stratégies actuelles de planification fiscale et tirer avantage des occasions futures.

Une webémission pour en apprendre davantage

Le 25 novembre, John Van Ogtrop a coanimé une webémission de 90 minutes intitulée « Tax Accounting in an IFRS Environment » en compagnie des collègues de Deloitte Cindy Veinot, Andrew Oldham, Jay Chai et Arthur Driedger. Veuillez lire ce qui suit pour obtenir plus de détails.

Publications et événements de Deloitte portant sur les IFRS

Ce [lien](#) vous donnera accès à un résumé complet des publications et des événements de Deloitte. (Veuillez d'abord ouvrir une session. Les visiteurs dont c'est la [première visite](#) devront remplir un court formulaire d'inscription.) Nous avons inclus ci-dessous de l'information sur les nouvelles publications et les nouveaux événements les plus pertinents pour les sociétés canadiennes.

Webémissions d'hiver sur les IFRS : N'oubliez pas de vous inscrire

Canada : Mises à jour de Deloitte

La série Mises à jour de Deloitte comprend des webémissions interactives et informatives ainsi que des discussions sur l'évolution de la présentation de l'information financière et des exigences des organismes de réglementation. De plus, ces webémissions donnent droit à des crédits de perfectionnement professionnel continu ou de formation professionnelle continue. Voici nos plus récentes webémissions – veuillez noter qu'elles sont enregistrées et que vous pouvez les regarder au moment qui vous convient, dans les 90 jours suivant la date de présentation en direct.

25 novembre 2008 : Tax Accounting in an IFRS Environment (en anglais)

Pour faire suite à l'article du présent bulletin portant sur la fiscalité, une webémission portant sur les IFRS a eu lieu plus tôt cette semaine; elle traitait de ce qui suit :

- Une introduction à la comptabilité fiscale selon les IFRS.
- Des questions pratiques touchant la fiscalité.
- Les différences importantes entre les PCGR du Canada et les IFRS.

[Cliquez ici pour accéder à cette webémission dans les archives.](#)

4 décembre 2008 : Fair Value Challenges in Financial Reporting (en anglais)

À la lumière de la crise du crédit, la détermination de la juste valeur demeure sous surveillance. Cette discussion, qui porte sur l'un des sujets de l'heure, sera menée par des associés de Toronto, Karen Higgins et Richard Taylor, et traitera notamment de ce qui suit :

- L'incidence du processus de normalisation actuel sur les sociétés canadiennes.
- Les défis pratiques.
- Les considérations relatives à l'établissement des estimations de la juste valeur.

[Cliquez sur ce lien pour vous inscrire à cette webémission.](#)

Publications et événements de Deloitte portant sur les IFRS (suite)

Bulletin IAS Plus

Ce mois-ci, Deloitte a publié trois numéros spéciaux du bulletin IAS Plus (disponibles uniquement en anglais), lesquels viennent résumer notre point de vue sur les activités récentes de normalisation. Vous pouvez vous inscrire aux alertes et au bulletin IAS Plus en [cliquant ici](#).

- [Bulletin sur le document de réflexion sur la présentation des états financiers.](#)
- [Mise à jour du bulletin sur les reclassements d'IAS 39.](#)
- [Bulletin sur les améliorations proposées à IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir*.](#)

iGAAP 2008: IFRS for Canada



Deloitte a conçu le document **iGAAP 2008: IFRS for Canada**, qui a été publié par CCH. Il s'agit d'un manuel de référence détaillé sur la convergence des PCGR du Canada vers les IFRS. Sa lecture est essentielle aux professionnels en comptabilité et à quiconque désire comprendre les répercussions qu'aura la conversion aux IFRS sur son organisation au Canada. Rédigé par des praticiens canadiens à l'intention de leurs compatriotes, ce manuel offre une feuille de route visant à aider les entreprises à réussir leur passage des PCGR du Canada aux IFRS. Il est vendu à www.cch.ca/product.aspx?WebID=2424 (disponible uniquement en anglais).

Tour d'horizon international : Mises à jour et nouvelles de l'IASB

Dernière heure : Le 14 novembre 2008, la SEC a publié la très attendue feuille de route proposée sur les IFRS. Cette feuille de route décrit sept jalons qui, s'ils sont atteints, pourraient mener à l'adoption obligatoire des IFRS par les émetteurs américains pour les exercices se terminant le 15 décembre 2014 ou après cette date. Il est également considéré de permettre à certains émetteurs américains d'adopter les IFRS par anticipation pour les exercices se terminant le 15 décembre 2009 ou après cette date. Cette disposition sur l'adoption anticipée fournirait à la SEC les renseignements pouvant l'aider à décider si elle rendra les IFRS obligatoires. Les commentaires sur la feuille de route proposée sont attendus vers le milieu ou à la fin de février (la date d'échéance exacte est subordonnée à la publication de la feuille de route proposée dans le Federal Register). Deloitte a publié un sommaire pratique de la feuille de route que vous pouvez consulter pour mieux comprendre les propositions en [cliquant ici](#).

Tour d'horizon international : Mises à jour et nouvelles de l'IASB (suite)

20 novembre 2008 : Le CNC reconfirme que la transition aux IFRS aura lieu en 2011

Voici un extrait tiré du site Web du Conseil des normes comptables du Canada (CNC) relatif à la crise du crédit actuelle et à la reconfirmation de la transition aux IFRS en 2011 :

« Le CNC a passé en revue les faits nouveaux à l'échelle internationale, notamment les activités de l'IASB et du FASB et, tout particulièrement, les retombées attendues de la prochaine réunion des pays membres du G20 à Washington (D.C.). Il a reconfirmé qu'aucun des faits nouveaux ne devrait entraîner de modification de sa stratégie visant l'adoption en 2011 des IFRS pour les entreprises ayant une obligation publique de rendre des comptes.

« Le président du CNC et les permanents demeureront en contact étroit avec leurs collègues internationaux et les parties prenantes du Canada pour l'examen de mesures possibles dans l'avenir. Le 25 novembre 2008, le président du CNC participera à une table ronde publique qui aura lieu à Norwalk au Connecticut et qui portera sur l'identification des problèmes d'information financière mis en évidence par la crise financière mondiale. »

1^{er} novembre 2008 : L'IASB publie des directives sur la juste valeur

L'IASB a publié des [directives d'orientation](#) sur l'application de l'évaluation de la juste valeur lorsque les marchés deviennent inactifs. Les directives sont composées d'un document récapitulatif préparé par le personnel de l'IASB et du rapport définitif du comité consultatif d'experts constitué pour étudier la question :

- Le document récapitulatif définit le contexte du rapport du comité consultatif d'experts et souligne les points importants liés à l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers lorsque les marchés deviennent inactifs. Il tient compte des documents récents publiés par le FASB et la SEC des États-Unis et est cohérent avec ceux-ci.
- Le rapport du comité consultatif d'experts relève les pratiques que les spécialistes utilisent pour évaluer la juste valeur des instruments financiers lorsque les marchés deviennent inactifs et les pratiques de présentation de la juste valeur dans de telles situations. Le rapport fournit des renseignements utiles et des directives d'orientation sur les processus utilisés et les jugements posés lors de l'évaluation et de la présentation de la juste valeur.

31 octobre 2008 : Le plan de travail révisé de l'IASB et les conséquences pour les sociétés canadiennes

L'IASB a publié un [plan de travail révisé](#) au 31 octobre 2008, qui décrit l'état d'avancement des projets d'envergure relatifs aux normes nouvelles ou modifiées, et du projet portant sur le cadre conceptuel multiphase. Le plan de travail est ambitieux et alourdit certainement la courbe d'apprentissage des IFRS, mais il offre également des occasions potentielles aux sociétés canadiennes prévoyant adopter les IFRS. Il y a actuellement 29 projets (normes révisées ou clarifications à un élément précis d'une norme existante) devant mener à la publication d'IFRS définitives, certaines dès le début de 2009.

Personnes-ressources

National

Don Newell
416-601-6189
dnewell@deloitte.ca

Robert Lefrançois
514-393-7086
rlfrancois@deloitte.ca

Karen Higgins
416-601-6238
khiggins@deloitte.ca

Clair Grindley
416-601-6034
clgrindley@deloitte.ca

Bryan Pinney
403-503-1401
bpinney@deloitte.ca

Delna Madon
416-874-4330
dmadon@deloitte.ca

Atlantique

André Vincent
902-496-1804
avincent@deloitte.ca

Jacklyn Mercer
902-496-1805
jamercer@deloitte.ca

Jonathan Calabrese
506-632-1214
jcalabrese@deloitte.ca

Québec

Nathalie Tessier
514-393-7871
ntessier@deloitte.ca

Marc Beaulieu
514-393-6509
mabeaulieu@deloitte.ca

Richard Simard
418-624-5364
risimard@deloitte.ca

Maryse Vendette
514-393-5163
mvendette@deloitte.ca

Ontario

Tony Ciciretto
416-601-6347
tciciretto@deloitte.ca

Kerry Danyluk
416-775-7183
kdanyluk@deloitte.ca

Steve Lawrenson
519-650-7729
slawrenson@deloitte.ca

Lynn Pratt
613-751-5344
lypratt@deloitte.ca

Éric Girard
613-751-5423
egirard@deloitte.ca

John E Hughes
416-874-3519
johnhughes@deloitte.ca

John Van Ogtrop
416-601-6279
jvanogtrop@deloitte.ca

Manitoba

Susan McLean
204-944-3547
sumclean@deloitte.ca

Richard Olfert
204-944-3637
rolfert@deloitte.ca

Saskatchewan

Cathy Warner
306-565-5230
cwarner@deloitte.ca

Andrew Coutts
306-343-4466
ancoutts@deloitte.ca

Alberta

Steen Skorstengaard
403-503-1351
sskorstengaard@deloitte.ca

Anna Roux
403-503-1421
aroux@deloitte.ca

Paul Borrett
780-421-3655
paborrett@deloitte.ca

Colombie-Britannique

Dan Rollins
604-640-3212
drollins@deloitte.ca

Carol Warden
604-640-3271
cwarden@deloitte.ca

Scott Munro
604-640-4925
scmunro@deloitte.ca

Sécurité | Avis juridique | Confidentialité

Certification. Fiscalité. Consultation. Conseils financiers.

Deloitte, l'un des cabinets de services professionnels les plus importants au Canada, offre des services dans les domaines de la certification, de la fiscalité, de la consultation et des conseils financiers grâce à un effectif de plus de 7 600 personnes réparties dans 56 bureaux. Au Québec, Deloitte exerce ses activités sous l'appellation Samson Bélaïr/Deloitte & Touche s.e.n.c.r.l. Le Cabinet est déterminé à aider ses clients et ses gens à exceller. Deloitte est le cabinet membre canadien de Deloitte Touche Tohmatsu.

La marque Deloitte représente une ou plusieurs entités de Deloitte Touche Tohmatsu, une *Verein* suisse, ses cabinets membres ainsi que leurs filiales et sociétés affiliées respectives. Deloitte Touche Tohmatsu est une *Verein* (association) suisse et, à ce titre, ni Deloitte Touche Tohmatsu ni aucun de ses cabinets membres ne peuvent être tenus responsables des actes ou des omissions de l'un ou de l'autre. Chaque cabinet membre constitue une entité juridique distincte et indépendante exerçant ses activités sous les noms de « Deloitte », « Deloitte & Touche », « Deloitte Touche Tohmatsu » ou d'autres raisons sociales similaires. Les services sont fournis par les cabinets membres ou par leurs filiales ou leurs sociétés affiliées, et non par la *Verein* Deloitte Touche Tohmatsu.



Membre de
Deloitte Touche Tohmatsu